

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

REUNION PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

Mme LA PRESIDENTE.- Avant de passer la parole aux Chefs de Groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur, l'arrivée tardive de M. PIRE, Mme Josette MICHAUX.

Madame BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Mme BONGARTZ et Mme MAUER arriveront avec quelque retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - Vous l'avez dit Mme MICHAUX, Mme BEN ACHOUR, M. FOCCROULE, M. MIGNOLET, Mme PERIN arrivera avec quelque retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS. - Non.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ou M. DEFAYS?

M. DEFAYS. - Mme WATHELET toute la semaine et Mme Mélanie GOFFIN arrivera avec quelque retard.

Mme LA PRESIDENTE . - Je vous remercie.

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour complémentaire**III.- Ordre du jour actualisé****IV.- Eloge funèbre de M. Jacques PIRMOLIN, Député permanent honoraire**

Mme LA PRESIDENTE. - Mme, MM. les Députés provinciaux, Mme la Greffière provinciale, Chers Collègues.

Le samedi 5 mars dernier, M. Jacques PIRMOLIN, Député permanent honoraire, nous a quittés dans sa 83^{ème} année. Il est de mon devoir d'évoquer sa mémoire et de lui rendre hommage au nom de notre Assemblée.

Jacques PIRMOLIN est né le 27 juin 1928 à Hollogne-aux-Pierres. C'est à presque 33 ans qu'il devient Conseiller provincial, à l'issue des élections du 26 mars 1961 auxquelles il représentait le Parti Social Chrétien. Il occupera cette fonction sans discontinuer jusqu'au 9 octobre 1994. Soit 33 autres années !

Après les élections du 23 mai 1965, il est désigné Député permanent, mandat qui débutera le 1^{er} juin 1965 pour se terminer le 7 novembre 1981. Les attributions de M. PIRMOLIN portaient notamment sur les secteurs de l'hygiène, des travaux et des Classes moyennes.

En tant que Conseiller provincial, il fit partie de la 8^{ème} Commission ainsi que de la 9^{ème}, dont il assura la présidence durant une législature.

Au cours de toutes ces années, il fit également partie d'autres Commissions liées à l'Institution provinciale telles que: la Commission administrative de l'Institut provincial d'enseignement supérieur paramédical de Liège, de l'Institut de Flémalle, de l'Institut Supérieur Industriel de la Province de Liège, l'ISIL ; la Commission consultative des Institutions médico-sociales hospitalières de la Province ; le Comité permanent et de surveillance de l'Institut psychiatrique provincial de Lierneux.

M. PIRMOLIN fut également administrateur à l'AIDE, à la SPI et à l'IPCM.

Titulaire de nombreuses distinctions honorifiques, Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold, Officier de l'Ordre de Léopold, Commandeur de l'Ordre de la Couronne, Médaille civique de 1^{ère} Classe, la Province lui a également décerné, au fil de sa longue carrière

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

provinciale, la plaquette d'honneur en argent pour 15 années passées dans la fonction de Député permanent et la plaquette en or de la Province pour ses 30 années de mandat de Conseiller provincial.

Enfin, en sa séance du 22 décembre 1994, le Conseil provincial a décidé de lui octroyer le titre de Député permanent honoraire.

J'ai bien entendu adressé un message de sympathie et de condoléances à son épouse ainsi qu'au reste de la famille au nom de toute notre Assemblée.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants.

Je vous remercie.

V.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 février 2011.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 24 février 2011.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 février 2011).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

VI. - Motion de soutien

Document 10-11/141 : Motion de soutien à la candidature liégeoise à l'organisation de l'exposition internationale de 2017.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 2 de l'ordre du jour : document 10-11/141. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau ce lundi. Afin de vous faire une idée plus réaliste du projet, il a été demandé à M. Jean-Christophe PETERKENNE, haut fonctionnaire communal en charge de la stratégie de développement de la Cité ardente, de vous faire une présentation du thème de l'exposition internationale prévue en 2017 et consacrée aux nouveaux modes de vie du 21^{ème} siècle

Je vous cède la parole M. PETERKENNE.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

M. PETERKENNE (à la tribune). - Mme la Présidente, Mme et MM. Les Députés provinciaux, Mmes et MM. Les Conseillers provinciaux. Merci tout d'abord de me faire l'honneur de me recevoir chez vous, c'est vrai que cette salle est quand de même majestueuse et c'est toujours un petit peu impressionnant de s'y retrouver.

Voilà, je pense que l'objectif c'est d'avoir une présentation la plus succincte et la plus concrète possible pour bien se rendre compte de l'ampleur du projet dont vous allez discuter aujourd'hui.

Je pense qu'il est important de bien clarifier le concept pour débiter, à savoir, quand on parle d'une exposition internationale mais finalement de quoi s'agit-il ?

Les expositions internationales et universelles, ce qu'on appelle communément les expos mondiales, constituent une occasion pour un pays de pouvoir inviter les autres pays du monde à pouvoir discuter d'une thématique.

A Liège d'ailleurs, nous connaissons relativement bien les expos internationales et universelles puisqu'au cours de l'histoire nous en avons connus trois, en 1905, tout d'abord pour fêter les 75 ans du pays, puis 1930 conjointement avec Anvers, là c'était pour le centenaire et puis il y a eu celle de 1939, à Coronmeuse déjà, s'est tenue l'exposition internationale de l'eau, exposition qui a été interrompue par l'avènement de la guerre.

Je pense qu'il est important de distinguer les expos universelles des expos internationales et de comprendre ce à quoi nous postulons.

En fait, il y a quelques différences majeures entre les expos universelles et les expos internationales et on peut synthétiser en disant que les expos internationales sont des petites expos universelles.

Les expos universelles se tiennent tous les 5 ans.

En 2000, c'était celle de Hanovre. En 2005, celle de Aïchi, en 2010, celle de Shanghai vient de se terminer, 2015, Milan a déjà été décidé et nous ne connaissons pas encore celle de 2020.

Et bien, les expos internationales se tiennent entre deux expos universelles: en 2008, c'était Saragosse, en 2012, c'est la Ville coréenne de Yeosu qui a été désignée et la première date disponible pour pouvoir postuler pour une expo internationale est celle de 2017, celle pour laquelle nous allons postuler.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

La durée des expos est différente, les universelles c'est 6 mois tandis que les internationales, c'est 3 mois. C'est règlementer, c'est pas un jour de plus, pas un jour de moins.

Il y a une différence notable dans l'organisation urbanistique des expositions internationales par rapport aux universelles, c'est que les universelles, chacun a en tête ces expos qui sont constitués de pavillons construits par chacun des états le long d'avenues, généralement assez immenses, sur des terrains qui sont à perte de vue, il n'y a pas de limitation dans l'espace.

Et bien pour les expositions internationales, c'est relativement différent. C'est l'organisateur qui doit bâtir, construire le gros œuvre et c'est au sein de ce gros œuvre que chaque état vient aménager son pavillon. C'est un élément assez fondamental pour la construction du dossier et pour la manière dont on peut penser la reconversion ultérieure du quartier concerné. Ceux qui ont été à Saragosse, peuvent identifier assez aisément, je pense, ce que cela signifie et c'est très différent, par exemple de ce qu'on a vu à Shanghai où c'est, je dirais, un patchwork de pavillons qui se succèdent le long d'une avenue.

La superficie est également très différente puisque comme je l'ai dit pour les expos universelles, il n'y a pas de limites et chacun fait ce qu'il entend et les terrains sont parfois gigantesques.

Pour les expos internationales, il s'agit d'une superficie qui est normée. Il s'agit 25 hectares, pas un hectare de moins, pas un hectare de plus, pour le site qui est destiné à accueillir l'exposition.

En ce qui concerne les thématiques, le Bureau international des Expositions qui est l'organisation internationale qui gère ces expositions, les thématiques sont généralement plus resserrées que les thématiques des expos universelles.

Voici donc les différences fondamentales qui existent entre les deux concepts.

Les expos sont souvent des prétextes à pouvoir moderniser les territoires sur lesquels elles se développent.

Très modestement, sur les dias, à côté de la Tour Eiffel, nous avons mis le pont de Fragnée mais c'est vrai qu'au cours de l'histoire, ce sont les expos qui ont amené les prouesses technologiques, qui ont amené des éléments urbanistiques de choix et

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

c'est vrai qu'à Paris, à Bruxelles, à Liège, chacun dans sa proportion et bien, ça a transformé les villes et les territoires qui ont accueilli les expos. C'est vrai pour les métros dans certaines expos, c'est vrai pour des vestiges qui sont bien connus des Liégeois, comme le MAMAC, par exemple ou l'ancien grand palais sur le site de Coronmeuse. Tout cela sont des réalisations urbanistiques en lien avec l'histoire des expos qui se sont déroulées chez nous.

Finalement les quelques questions que l'on peut se poser qui sont à l'origine de la candidature. Candidature, je pense qu'il faut préciser qu'elle est menée par une société coopérative et qui a été créée à l'initiative de la Ville et de la Province de Liège mais également du Gouvernement wallon et avec un accord du Gouvernement fédéral, je pense que c'est important, qui s'est matérialisé en mars dernier, accord de principe de celui-ci pour nous soutenir dans la démarche.

Revenons à une question plus en amont. Pourquoi finalement, après avoir balisé le concept d'expo internationale, pourquoi s'être décidé à poser la candidature de la Ville, puisqu'il s'agit d'une Ville qui doit poser la candidature, c'est comme pour les J.O. et pourquoi avoir choisi cet événement ?

Ce qui est à la genèse, je pense que c'est un constat partagé, c'est que la ville, le pays de Liège, la province de Liège, en une quinzaine d'années et sans doute à l'horizon de 2017, vont réaliser un saut quantitatif et qualitatif assez impressionnant, notamment en terme d'infrastructures. Nous allons avoir sur le territoire concerné un potentiel assez remarquable et donc la réflexion qui a guidé cette candidature, la réflexion est la suivante : soit on pouvait simplement tirer parti de ce qui existe sans se donner un objectif mobilisateur et tenter d'aller plus loin, soit on pouvait se dire : nous avons un potentiel mais il faut aller le tirer au maximum, il faut vraiment pouvoir se remobiliser maintenant que nous allons être dotés d'infrastructures de niveau international, se mobiliser pour en tirer un maximum et se fédérer pour encore faire mieux, pour passer un cap, pour avoir des gains, de notoriété, de reconnaissance et de mieux-être.

C'est ça, je pense, et parmi les promoteurs de l'idée, parmi ceux qui depuis le début soutiennent cette candidature, comme les quatre niveaux de pouvoir dont la Province de Liège que j'ai rappelé tout à l'heure, c'est cela qui a vraiment guidé la démarche... Il faut tirer tout le potentiel de ce que nous avons, de ce que nous allons avoir en nous donnant un objectif commun.

C'est évidemment également l'occasion de donner un formidable

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

projet positif également pour le pays parce qu' à l'étranger, je pense que la situation particulière dans laquelle nous nous trouvons ne génère pas que l'enthousiasme mais par contre quand on parle de l'expo, quand on parle d'une candidature à l'échelle mondiale, quand on parle de cette capacité de nous projeter à l'international et bien, on sent que cela a beaucoup d'échos positifs et que c'est un élément qui est susceptible de contribuer à améliorer la visibilité, la notoriété tant du pays, que du Pays de Liège, surtout.

Cette candidature, et nous l'avons testé auprès du Bureau international des expositions, peut présenter une caractéristique tout à fait particulière et sans doute novatrice, c'est sa dimension transfrontalière. Jamais aucune ville n'a déposé de candidature qui reposait sur une approche transfrontalière. Or ici, ce n'est pas à vous que je dois l'expliquer, nous avons cette opportunité par les liens qui unissent les Provinces, les Villes au sein de l'EUREGIO Meuse - Rhin, nous avons la possibilité de mettre en avant et de montrer des possibilités que la proximité que les frontières nous offrent et c'est une démarche que le Bureau international des expositions trouve intéressante et donc c'est un atout que nous allons devoir faire valoir dans le cadre de la candidature.

Le processus de cette candidature, quel est-il ? Le Bureau international des Expositions est une organisation internationale basée à Paris qui est composé de 157 états membres. C'est son Assemblée générale qui va décider et qui va choisir la ville organisatrice, comme elle le fait très régulièrement pour choisir les villes organisatrices d'expos universelles ou d'expos internationales.

Cette décision interviendra en novembre 2012. D'ici là, nous avons et quand je dis « nous », c'est le Gouvernement fédéral qui devra le faire, nous devons nous manifester pour marquer l'intention de la Belgique de déposer un dossier à travers une de ses villes.

Nous avons encore quelques mois pour ce faire et la première date qu'il est possible d'envisager pour le dépôt de la candidature c'est celle du mois de juin. Pourquoi juin, parce que nous nous trouvons exactement 6 ans avant le début de la potentielle expo puisque les trois mois auxquels nous songeons sont les trois mois d'été 2017. C'est donc en juin que le Gouvernement fédéral peut déposer cette candidature.

Si tel est le cas, cela signifiera le point de départ d'une importante campagne de promotion mais également d'une importante campagne, je pense qu'on peut oser le mot, de lobbying au profit de la candidature liégeoise. Et, c'est importante campagne doit nous amener

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

à récolter la majorité des suffrages qui seront exprimés dans le cadre de l'Assemblée générale du Bureau international des Expositions qui aura donc lieu en novembre 2017.

Il y a 157 états, chaque état compte pour une voix et donc la Chine compte autant que les Iles Salomon, ça c'est la réalité et donc il faudra faire preuve de persuasion mais aussi aller à la rencontre de chacun de ces états pour démontrer que Liège est le bon choix.

Pour le moment, nous avons un adversaire déclaré c'est la capitale du Kazakhstan, Astana. Nous ne connaissons pas d'autres candidats ou candidates, ils ou elles peuvent encore se déclarer mais pour le moment il y a deux villes qui sont en lice.

Au niveau du processus, cette année ne va pas constituer uniquement en une promotion à l'étranger de ce que nous sommes et des atouts pour lesquels il convient de voter pour nous, ça va être aussi une occasion ici, sur notre territoire d'inviter un certain nombre de décideurs dans le giron du Bureau international des Expositions et pour leur montrer Liège, sa Ville, son Pays, sous toutes ses coutures.

Nous devons, par exemple, accueillir une mission d'inspection qui viendra vérifier si nous avons la capacité réelle d'accueillir le nombre de visiteurs attendus pour une telle exposition, si nous avons les capacités logistiques, les capacités organisationnelles que pour faire face à cette épreuve. Cette mission d'inspection devrait se dérouler au cours du premier semestre 2012.

Nous devons également organiser un forum international, un forum à l'échelle mondiale, où nous accueillerons les plus grands spécialistes en lien avec le thème puisqu'une expo porte toujours sur un thème précis.

Il y aura donc une démarche vers l'extérieur, de promotion et de lobbying en faveur de la candidature mais également l'organisation d'événements, ici, en plein cœur du Pays de Liège pour assurer la promotion et assurer que nous avons la capacité de l'organiser et c'est à ce moment-là qu'il faudra évidemment faire preuve d'union en faveur de cette candidature.

Quelle est la thématique qui a été retenue ? Cette thématique doit s'appuyer sur des caractéristiques qui nous sont propres. Elle ne doit pas tomber du ciel, elle ne doit pas être artificielle par rapport à la Ville, au Pays, à la province, à la région dans laquelle l'exposition tend à se développer.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Après moult consultations et brainstorming en tous genres et aussi après de nombreux contacts avec le Bureau international des Expositions, la thématique qui a été retenue est la thématique, c'est pas un très beau mot en français, la connectivité c'est « Connecting the world, linking people », c'est-à-dire cette capacité et ce changement phénoménal pour l'humanité de se transporter à l'autre bout du monde en quelques clicks ou en quelques secondes par les moyens virtuels et également cet accroissement de la capacité de se transporter à l'autre bout du monde par tous les moyens de transport en quelques heures. C'est une thématique qui bouleverse effectivement tous les rapports mondiaux et c'est celle-là que nous suggérons de mettre en avant et ce n'est pas dénué, je dirais, d'intérêt pour nous, pour la réalité liégeoise. Outre le secteur industriel, économique qui est lié à cette thématique, il y a la réalité que nous constituons la première région logistique d'Europe et que celle-ci est centrée sur la connexion avec le monde entier. C'est à partir de cette réalité-là que cette thématique a été retenue et c'est dans le cadre de cette thématique que nous allons proposer aux autres états du monde de choisir Liège et puis, nous l'espérons, d'y venir installer un pavillon en 2017.

Il y a également le site. Le site qui a été retenu est le site de Coronmeuse. Celui-ci est, et je pense d'ailleurs que ce n'est pas tout à fait un hasard, après avoir vérifié sa dimension, sa superficie, nous avons pu vérifier que en prenant ce que l'on appelle la pointe du Roi Albert, c'est un site qui fait juste 25 hectares. C'est pas tout à fait par hasard qu'en 39 on l'avait choisi puisqu'il correspondait déjà aux prescriptions que le Bureau international des Expositions a édicté pour l'accueil d'organisations internationales.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est un site qui est chargé d'histoire puisqu'il y a encore des bâtiments qui datent de cette époque, ce que l'on appelle communément la patinoire, qui n'en est désormais plus une, et qui était le grand palais de l'expo de 39, est également accompagné, un peu plus loin par le bâtiment qui était la garderie de l'expo de 39 et qui est devenue une école pour l'instant.

Je dirais que le parti qui a été pris c'est de penser l'expo sur ce site en intégrant un maximum les éléments patrimoniaux existant et en y intégrant également les contraintes que nécessitent l'accueil d'une exposition internationale.

Cela postulera en tout cas un élément, c'est que la Foire internationale de Liège, telle qu'elle est là, ne pourra pas demeurer sur place. Certains nous ont dit que récemment, c'était sans doute en lien avec le dossier, que sa situation a évolué, mais je peux vous

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

assurer qu'il n'en est rien.

C'est un espace de 25 hectares, ça correspond aux prescriptions, c'est en lien avec le centre-ville, c'est en bordure du futur tram, puisque c'est un élément également important en termes de mobilité et c'est un lieu qui est chargé d'histoire et dont les vestiges patrimoniaux pourront servir de fer de lance à la construction d'un nouveau quartier. Quartier qui deviendra, c'est le souhait de tous ceux qui ont œuvrés au dossier, et qui devra devenir un modèle d'éco-quartier à la porte de la ville.

Je pense que j'ai déjà abordé et je vais clôturer cette brève intervention. Il y a une condition pour pouvoir l'emporter, c'est que l'ensemble des forces vives liégeoises, wallonnes et même également du pays soutiennent le dossier et lorsqu'elles sont en contact avec l'international, mentionnent qu'il s'agit d'un dossier qui est réellement porté par toutes et par tous. Sans cette conviction, que c'est le moment de le faire, que c'est le bon choix en terme d'événements pour correspondre à la taille de la ville et du territoire et qu'il s'agit d'un véritable événement mobilisateur et fédérateur qui nous permettra de tous nous regrouper, nous ne nous lancerions pas dans l'aventure.

Cette candidature, je l'ai dit, doit être portée par le niveau fédéral également, puisque c'est le Gouvernement fédéral qui doit déposer la candidature auprès du Bureau international des Expositions, c'est une invitation d'un pays aux autres pays à nous choisir et donc nous allons devoir reposer une partie de nos espoirs sur la mobilisation, notamment des Affaires étrangères, des Ambassadeurs en poste, de l'ensemble du réseau des Consuls et de l'ensemble de ceux qui, de manière générale, dans les matières scientifiques, culturelles, économiques oeuvrent à l'étranger et le travail que nous allons devoir faire ensemble c'est de les mobiliser pour qu'à chaque fois, ils puissent porter la bonne parole parce que c'est ce que nous devons faire dans un premier temps, c'est pas penser à faire venir des gens chez nous même si c'est important, c'est d'obtenir les voix des pays pour en gagner une majorité.

Je pense qu'on pourrait dire beaucoup de choses sur le dossier, je vais m'arrêter là, Madame la Présidente, Mme et MM. les Députés provinciaux et Conseillers provinciaux, merci pour votre attention et, je ne doute pas un seul instant, de votre soutien. Merci beaucoup.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. PETERKENNE. J'invite le rapporteur, M. Gérard GEORGES à nous faire connaître les conclusions en ce qui concerne cette motion. Vous avez la parole M. le Conseiller

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

provincial.

M. GEORGES, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, mes chers Collègues.

Notre Bureau a examiné ce jour, à savoir ce lundi 28 mars à 14h45, c'est-à-dire juste avant notre Conseil, le projet de motion de soutien à la candidature liégeoise à l'organisation de l'exposition internationale 2017.

Notre Province ne découvre pas aujourd'hui cet important dossier car notre Province est déjà active en cette matière puisque nous avons déjà décidé d'aider financièrement ce grand projet valable pour notre Ville, notre Province et comme on dira tout à l'heure au niveau international.

Notre Bureau est informé aussi du fait que M. Jean-Christophe PETERKENNE, ici présent, Inspecteur général de la Ville de Liège et Coordinateur du dossier Candidature liégeoise à l'Exposition internationale 2017, nous présentera, nous donnera aujourd'hui via un power-point toutes les précisions relatives à la définition d'une exposition internationale, les coulisses de la préparation de ce formidable projet positif et les enjeux de ce dossier qui aura sans conteste un impact au niveau mondial.

Un membre du Bureau intervient sur la question de savoir s'il ne serait pas plus judicieux de présenter cette motion, non pas signée par les Chefs de groupes, comme nous avons reçu le texte tout à l'heure mais bien au nom de notre Conseil provincial, sans négliger bien sûr le rôle essentiel joué au quotidien par les Chefs de groupes.

Le Bureau a marqué son accord sur la question des signataires.

Un membre du Bureau intervient afin de suggérer quelques remarques. Quelques remarques de pure forme, je vous montre ici. On a retravaillé le texte, on s'y est tous mis pour avoir un texte qui colle vraiment à la réalité de ce dossier.

De nombreux membres sont donc intervenus dans la rédaction de cette motion. Nouvelle présentation que vous venez à l'instant de recevoir sur vos bancs. Nous venons de relire et donc c'est vraiment fidèle aux travaux que nous avons réalisés au niveau du Bureau.

Ce ne serait pas la première fois que le Bureau attire l'attention du Conseil sur le fait qu'une belle unanimité de ce projet que l'on a rencontré au Bureau pourrait également faire

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

l'objet d'une unanimité au niveau de notre Conseil provincial.

C'est du moins le souhait de notre Bureau que je tenais à vous exprimer du haut de cette tribune tout en sachant bien que l'exposé que l'on a reçu tout à l'heure nous a bien éclairé bien sûr sur ce dossier qui est extrêmement important.

J'ai dit Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite motion.

VII.- Communication de Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous informe que la 8^{ème} Commission se réunira demain, avant la séance du Conseil provincial, pour l'examen de deux points complémentaires, à savoir :

- Spa-Francorchamps : document 10-11/139
- Echange de terrains entre la Province de Liège et la société anonyme bpost.

Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

En ce qui concerne l'organisation de nos travaux et avant d'aborder les rapports d'activités, je vous demande, dans le souci d'un bon déroulement de nos travaux et conformément à l'article 53 de notre R.O.I., tel que modifié, de respecter les principes suivants : que les interventions aient lieu, dans la mesure du possible, assez rapidement dès lors que la discussion générale a été ouverte ; les membres de l'Assemblée peuvent intervenir sur simple inscription auprès de la Présidente, soit le jour même de la présentation du rapport en séance du Conseil, soit le lendemain.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Le planning de nos travaux se présentera comme suit :

Le lundi 28 mars

- Examen des dossiers traditionnels.
- Ouverture de la discussion quant à la 1^{ère} série des rapports d'activités.

Le mardi 29 mars

- Possibilité de poursuite de la discussion quant à la 1^{ère} série des rapports d'activités ouverts le lundi 28.
- Ouverture de la discussion quant à la 2^{ème} série des rapports d'activités.
- Poursuite, s'il échet, de l'examen des dossiers traditionnels.

Le mercredi 30 mars

- Premières réponses du Collège provincial quant à la 1^{ère} série des rapports d'activités ouverts le 28 et pour lesquels la discussion a été poursuivie le 29.
- Poursuite de la discussion sur la 2^{ème} série des rapports d'activités ouverts le 29.

Le jeudi 31 mars

- Réponses du Collège provincial pour les dossiers ouverts le 29 et dont la discussion s'est poursuivie le 30.

VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 10-11/127 : Participation de la Province de Liège en qualité de membre effectif de l'aisbl « Partenalia ».

Mme LA PRESIDENTE. - Point 3 de l'ordre du jour : document 10-11/127. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil, le 14 mars. J'invite le rapporteur, M. André DENIS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, mes chers Collègues.

Voilà un rapport fidèle du Bureau du 14 mars. Votre Bureau réunit en séance du 14 mars, vous propose d'adopter le projet de résolution concernant l' AISBL Partenalia, cela n'a pas suscité de remarque ou alors pour peu que je m'en souviene lors de ce Bureau, vous propose d'adopter par 6 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). - Je vous remercie Mme la Présidente. Mes Chers Collègues, l'examen de ce dossier n'a sans doute pas suscité de question préliminaire en Bureau mais a sans doute nécessité la poursuite de la réflexion et donc il nous paraît au nom du groupe CDH-CSP important que le Collège provincial nous apporte un certain nombre d'informations complémentaires.

Un. Si la solidarité entre les opérateurs pouvoirs locaux est importante, les échanges d'expériences, les difficultés, etc..., est-ce que nous sommes dans la bonne démarche en nous associant, ici ou là, à des AISBL à géométrie variable suivant les pays d'origine.

Nous sommes déjà engagés avec un processus avec des Français, ici le processus est plutôt tourné vers l'Espagne, qu'allons-nous faire demain si l'Allemagne nous sollicite, après-demain la Pologne, après-demain le Portugal ou la Grèce.

Derrière tout cela, notre réflexion elle est simple, est-ce que l'APW ne devrait pas se saisir de cette problématique pour dire nous sommes les partenaires des outils pouvoirs locaux européens plutôt que de se dissiper ?

Deux. Cette AISBL existe depuis un an. Nous avons essayé d'avoir le rapport d'activités de la première année, nous ne l'avons pas et nous avons cherché un budget que nous n'avons pas trouvé non plus et donc, quels sont les moyens, une cotisation de 3500 € ce n'est évidemment pas ce montant qui va nous retenir dans la démarche mais in fine qu'est-ce que cela va coûter, n'allons-nous pas disperser nos moyens et donc la suggestion simple, parce qu'il semble qu'il n'y ait pas d'urgence à adhérer à l'AISBL, ne serait-ce pas de reporter ce point d'un mois ou deux et d'inviter notre ami, Collègue et Président de l'APW, de voir à l'APW, s'il n'y a pas une démarche un peu plus stratégique, plus structurelle, dans l'intérêt des pouvoirs locaux.

Merci pour votre attention, pour votre préoccupation, l'intérêt des pouvoirs locaux et la suite que vous réserverez à mon interpellation au nom de mon groupe.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. DRION. Je ne sais pas. M. PIRE doit arriver mais en retard, est-ce que vous préférez... si tout le monde est d'accord on peut reporter le point à demain puisqu'il avait

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

prévenu qu'il arriverait en retard. Est-ce que tous les Chefs de groupes sont d'accord ? Oui. Je vous remercie.

Document 10-11/128 : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de remplacement de châssis de portes et fenêtres à l'IPES de Huy.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 l'ordre du jour : document 10-11/128. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. Balduin LUX à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. LUX, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Mme la Greffière, Chers Collègues, la semaine passée notre huitième Commission s'est réunie pour présenter les documents 10-11/128, concernant le remplacement de châssis de portes et fenêtres à l'IPES de Huy, avenue Delchambre.

Une explication détaillée du Service Technique de la Province concernant des châssis en aluminium isolés et du double vitrage pour une somme estimée de 164.172 € TVAC est donnée.

On a droit à un subside UREBA de plus ou moins 70.000€. Le gain en combustible est estimé à 4600 litres de gasoil de chauffage et de 14,2 tonnes de CO₂ en moins par an.

On n'a pas eu de question d'une certaine importance alors on est passé au vote. Il y avait 5 pour et 6 abstentions. Ça c'est le rapport.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc). - De mon banc, juste pour faire observer la dignité de l'opposition, 6 abstentions...

Mme LA PRESIDENTE. Je vous remercie. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/129 : Modification n° 24 de la Représentation provinciale au sein de la SPI+

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 1 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/129. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et j'invite le rapporteur M. BECKERS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. BECKERS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, Chers Collègues, notre Bureau s'est réuni aujourd'hui à 14h45 pour examiner un point complémentaire qui était une modification du Conseil d'Administration de la SPI+. On nous propose le remplacement de Mme MARENNE-LOISEAU par M. Alain DEFAYS à ce Conseil d'Administration et donc c'est par consensus que le Bureau s'est prononcé favorablement à cette proposition.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/130 : Partenariat entre la Région wallonne et la Province de Liège pour 2011.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Mme LA PRESIDENTE. - Point 2 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/130. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et j'invite le rapporteur M. GABRIEL à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. GABRIEL, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Comme cette réunion a eu lieu ce jour, j'ai plus de chance que notre Chef de groupe, je me souviens très bien de ce qui s'est dit ou plutôt de ce qui ne s'est pas dit. Aucune question n'a été posée sauf une seule où on a posé à notre Député permanent de savoir s'il n'avait pas des questions ou des informations complémentaires nous donner, il a répondu qu'il ne le ferait que sous la torture, j'imagine que beaucoup d'entre nous avaient envie de passer à l'action mais personne n'a osé le faire donc ça s'est terminé où tout le monde a voté pour le projet. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/131 : Mise à disposition de la commune de Berloz d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial en application de l'article 119bis de la NLC.

Document 10-11/132 : Mise à disposition des communes de Donceel et de Verlaine d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière d'infractions environnementales.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 3 et 4 de l'ordre du jour complémentaires : documents 10-11/131 et 10-11/132, ont été regroupés à la demande de la septième Commission. Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la septième Commission et

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

j'invite le rapporteur M. VANBRABANT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. VANBRABANT, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. La Septième Commission s'est réunie ce mercredi 23 mars. Après lecture par le Président de l'objet et de la proposition du Collège, tant pour le document 10-11/131 que pour le document 10-11/132, aucune remarque, aucune question et c'est par 6 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter les deux résolutions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Pas de remarque. Non.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 10-11/133 : Modification apportée au règlement-tarif applicable au laboratoire Santé et Cadre de vie - Section environnement - de l'Institut provincial Ernest Malvoz

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 5 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/133. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur Mme BLAISE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

M. le Président de la commission a brièvement rappelé les tarifs qui figuraient d'ailleurs dans le dossier annexe. Aucune question n'a été posée et la Commission vous propose par 6 voix pour et 4 abstentions d'adopter la résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/134 : Exécution du budget extraordinaire 2011 - Souscription d'emprunts pour le financement d'investissements provinciaux - marché de service : mode de passation et conditions.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/134. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur M. SOBRY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Moi non plus je ne sais plus le résultat du vote mais je vous dirais que plus les dossiers sont gros et moins ils suscitent de discussions. Donc, c'est sans remarque et sans discussion que votre 7^{ème} Commission vous propose d'accepter ces emprunts, je crois que c'est d'un montant de 8 millions de mémoire, par 6 voix pour et 4 abstentions. J'espère que le vote sera unanime et qu'il n'y aura pas de problème.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/135 : Désignation d'un comptable des matières à la Direction générale - Département Enseignement.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 7 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/135. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur M. DRION à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Au terme de fructueux débats, votre 7^{ème} Commission vous propose d'adopter ce dossier par 6 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/136 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pur les travaux de rénovation de l'installation électrique du 5^{ème} étage à l'Internat de la Haute Ecole de la Province de Liège.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

complémentaire : document 10-11/136. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. DEL DUCA à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DEL DUCA, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. La huitième Commission a examiné le 21 mars 2011, le document 10-11/136 relatif à la rénovation complète de l'installation électrique d'éclairage de prises de courant dans les chambrettes et locaux annexes du 5^{ème} étage de l'Internat de la Haute Ecole de la Province de Liège.

Il est également envisagé de munir ces chambrettes d'un réseau informatique. Un Commissaire demande pourquoi avoir commencé de tels travaux au 5^{ème} étage si ceux-ci se limitaient à cet étage. M. le Directeur Pirard répond qu'il a fallu donner des priorités et aussi éviter de rendre inaccessible d'autres zones. Les travaux se feraient étage par étage et les autres niveaux devraient suivre.

Il n'y a pas eu d'autres questions. Votre huitième Commission s'est prononcée par 6 voix pour et 6 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/137 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation des façades du Bâtiment « Charlemagne ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/137. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur Mme

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

REMACLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme REMACLE, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, Mme la greffière provinciale, Mme et MM. les Députés provinciaux, Mmes et MM. Chers Collègues. Votre huitième Commission réunie ce lundi 21 courant a examiné entre d'autres le document référencé 10-11/137 relatif à un marché public de travaux ainsi qu'au mode de passation et conditions de ce marché pour les travaux de rénovation des façades du bâtiment Charlemagne.

Mme la Directrice générale nous rappelle brièvement l'historique des travaux effectués et à effectuer au bâtiment susdit et nous précise que la rénovation des façades fait partie d'une deuxième lot. Ce lot fait partie du plan triennal.

Les travaux prévus consistent principalement dans le remplacement des châssis, dans le but de réaliser des économies d'énergie et pour des questions de visibilité, il est prévu de réaliser un mur-rideau.

Ce dossier est soumis à l'obtention d'un permis de bâtir.

Ce dernier n'est pas encore arrivé dans les services mais ils savent déjà qu'un avis favorable de la Région wallonne et de l'Urbanisme de Liège a été émis.

Un Commissaire demande si tout a bien été prévu afin d'éviter des ponts thermiques et si une ventilation est prévue dans les châssis. Il lui est répondu qu'une ventilation intérieure est déjà existante. Pour ce qui est de l'isolation, il s'agit d'un complément d'isolant de 14mm à poser, il ne devrait pas y avoir de pont thermique car la pose se fera dans les creux de l'épaisseur global de la paroi.

Un autre commissaire demande quelles autres entreprises seront interrogées, avons-nous en région liégeoise des entreprises spécialisées pour ce type de rénovation ?

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une adjudication publique et que plusieurs entreprises peuvent donc répondre. Il est également signalé que deux sociétés belges, une à Bruxelles et l'autre à Anvers, sont tout à fait spécialisées pour ce type de chantier.

Un autre Commissaire demande si une estimation chiffrée de l'économie d'énergie a déjà été réalisée. A l'heure actuelle non, un bilan pourra être réalisé après les travaux mais d'ores et déjà,

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

on peut déjà signaler qu'elle sera d'un montant appréciable.

Après ces précisions et réponses apportées par le personnel des Services techniques, le Président demande si la Commission peut se prononcer sur ce document, c'est par 6 voix pour et 5 abstentions que votre huitième Commission vous propose, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, d'adopter le projet de résolution annexé au document 10-11/137.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/138 : Procédure de fusion entre la Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes Eifel et l'Association sans but lucratif « Centre Nature de Botrange - Maison du Parc naturel Hautes Fagnes Eifel », entité absorbante - Convention préalable à fusion - Statuts - Calendrier de procédure.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 10 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/138. Ce document a été soumis à l'examen de la dixième Commission et j'invite le rapporteur Mme Nicole DEFLANDRE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme DEFLANDRE, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, Chers Collègues, votre dixième Commission s'est réunie le 25 mars à propos du point complémentaire n°10 : procédure de fusion entre la Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes Eifel et l'Association sans but lucratif « Centre Nature de Botrange - Maison du Parc naturel Hautes Fagnes Eifel », entité absorbante. Convention préalable à fusion. Statuts. Calendrier de procédure.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

M. le Député se réjouit de ce que le dossier avance bien. Il avait déjà évoqué précédemment d'ailleurs.

Le processus de fusion est en cours et toutes les parties concernées souhaitent voir la Province continuer sa mission.

La passation de pouvoir entre Directeurs a été gérée de façon très pertinente. La préparation des actes de fusion fut minutieuse, exigea d'ailleurs un travail de bénédictin, je cite.

Une question a été posée, l'absorption est-elle passée en A.G. ? Non, l'accord préalable ne sera entériné qu'au début de l'année 2012.

Pour conclure, invitation est lancée à tous pour fêter dignement le 40^{ème} anniversaire du Centre de Botrange le week-end du 21 et 22 juin.

Merci. J'ai oublié les décisions.

8 voix pour. 2 contre et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. BECKERS. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. BECKERS, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, Chers Collègues, je fais partie de l'Assemblée générale du Centre Nature Botrange et donc c'est moi qui avait un petit peu demandé qu'on pose cette question lors de la réunion de la dixième Commission.

Donc, j'ai bien entendu la réponse qui y a été faite et j'estime, moi personnellement, je suis un petit peu étonné voire déçu que cela n'ait pas été abordé préalablement ou alors concomitamment au niveau de l'Assemblée générale du Centre Nature Botrange, qui est quand même l'organe souverain de l'association qui devrait être concernée, me semble-t-il, en temps utile et pas à posteriori et donc personnellement, je souhaiterais m'abstenir lors de ce vote parce que je trouve que on aurait dû consulter préalablement l'Assemblée générale du Centre Nature Botrange.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc). - Quelle est la question ?

M. BECKERS, Conseiller (à la tribune). - Ça a été dit dans le

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

rapport. Je me réfère au rapport qui vient juste d'être lu. Je peux la répéter puisqu'elle a été dite une première fois lors de la lecture du rapport donc la question était de savoir si cette fusion avait déjà été présentée, discutée en Assemblée générale du Centre Nature Botrange, on y a répondu que non. Voilà.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci. M. le Député provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Mme la Présidente, Chers Collègues. Le dossier de la fusion et on l'a rappelé à la lecture de la discussion qui a eu en Commission, est un dossier qui va prendre et qui prend beaucoup de temps puisque l'échéance opérationnelle est probablement pour l'année prochaine.

Et donc, je pense que toutes les instances du Centre Nature de Botrange ont été évidemment informées et vous qui siégez dans ces instances vous le savez et dans le processus d'information, il est prévu que, le décret prévoit explicitement d'interroger les différentes entités juridiques qui font partie de la structure de l'Assemblée générale afin de savoir, et cela a été fait d'ailleurs, si la Province de Liège devait rester ou non pouvoir organisateur et avec Mme la Greffière et la Directrice de la Fédération du Tourisme, nous avons tenu deux réunions avec les différents partenaires dont les différentes Communes.

Toutes ces réunions ont été confirmées par écrit et nous avons obtenu les délibérations des Conseils communaux ainsi que d'autres ASBL, je pense notamment aux Amis de la Fagne, pour illustrer ce propos.

Donc tout ce processus est en cours. Nous allons aujourd'hui statuer sur ce projet. Les Communes doivent également statuer et puis, l'ASBL sera réunie, dans les différentes instances : l'Exécutif, le Conseil d'Administration et l'Assemblée générale, qui prendra acte de toutes les décisions des différents partenaires.

Donc, je pense qu'il n'y a, M. le Conseiller, aucune erreur, ni le feu dans le dispositif, le dispositif est en cours et donc l'ASBL croyez bien, et son Assemblée générale, sera réunie le moment voulu pour discuter, pour prendre acte de ce point. Voilà, je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial. Plus de question ? Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,

M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/139 : Spa-Francorchamps - Canalisation appartenant au Ministère de la Défense et traversant le parking de la Ferme Foguene - Expropriation.

Document 10-11/140 : Echange de terrains entre la Province de Liège et la Société anonyme bpost - Terrains sis rue Cockerill à 4100 Seraing.

Mme LA PRESIDENTE. - Points complémentaires n°11 et 12. Comme dit tout à l'heure, ces points seront discutés demain puisqu'il y a une huitième Commission.

Document 10-11/RA/12 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « Le Département des Systèmes d'Information »

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 5 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/12. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil en date du 14 mars et j'invite le rapporteur Mme Marie-Claire BINET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BINET, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

La lecture du document bien détaillé vous a permis ou vous permettra d'apprécier les différentes actions menées à ce sujet, de même le document réalisé avec zèle par M. ROUFOSSE repris dans le pv du Bureau du 14 mars et donc disponible si vous en référez à vos représentants au Bureau.

L'exposé de M. BEAULEN, je vais donc résumer.

L'exposé de M. BEAULEN comprend 3 points, il a d'abord évoqué les infrastructures et le réseau-intranet.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Infrastructure qui a été rénovée car nécessaire entre 3 et 5 ans ; cette rénovation amène plus de confort en ce qui concerne la taille des boîtes de courrier électronique et plus de possibilités par exemple au niveau de l'archivage.

Deuxième point, à noter aussi le démarrage d'un nouveau contrat d'exploitation basé sur la virtualisation et la mutualisation : un ordinateur plus puissant peut prendre plusieurs ordinateurs virtuels, il en découle donc un gain financier.

Un troisième point. Notons encore l'extension du système d'information de l'entreprise à des partenaires ou à ses membres situés en dehors du réseau ; on y accède désormais par la carte d'identité en remplacement du token; ce système se révèle plus aisé même si des désagréments subsistent..

M. le Directeur insiste auprès des utilisateurs sur le fait de bien gérer leur courrier électronique et nettoyer régulièrement leur boîte de réception.

Le deuxième point après les infrastructures intranet concernaient les projets et développements

Le Souhait de notre Collège de faire évoluer les sites vers un caractère plus événementiel, ainsi un espace vidéos est-il développé et le but est d'augmenter l'accessibilité pour les Communes, les citoyens, les entreprises...

Deuxième point, concernant la gestion électronique de documents, on note fin 2010, plus de 700 utilisateurs au quotidien ! C'est une réussite car dans ce domaine encore il y a de moins en moins d'utilisation de papier, donc plus de rapidité et de confort.

Néanmoins, un système mixte est maintenu car, dit-il « nous ne sommes pas mûrs pour une dématérialisation complète du processus ».

En troisième point, il présente alors les projets « au service de tous ».

Un e-compte est en cours de réalisation par nos services ; la première phase est en voie de finalisation. Il s'agit d'un outil d'analyse financière communautarisé promu par la Région wallonne. Seule la province de Liège a été retenue pour réaliser cet e-compte en collaboration avec la Région wallonne, ce fait est par conséquent la reconnaissance de notre savoir-faire par celle-ci ! Cet outil s'adressera à la RW, aux autres provinces wallonnes et peut-être aux grandes villes.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Et le troisième point portait sur la maintenance et l'assistance régulière.

Une Rationalisation est en vue, ce serait d'installer progressivement dans l'ensemble des services un appareil unique qui remplacera 2,3, voire 4 appareils tels que copieur, imprimante, fax et même scanner avec évidemment l'économie y associée en ce qui concerne les consommables et la maintenance.

Donc il y a aussi toutes les adaptations de notre matériel, l'acquisition de logiciels.

Un commissaire pose 2 questions. La première. Etant donné le développement et les changements permanents dans le domaine des télécommunications, la Province permettra-t-elle l'accès Internet avec les téléphones mobiles ?

Réponse : pour un particulier ok, mais pour la Province, il est question de 6500 personnes et 300 lignes...le logiciel n'est pas encore assez diversifié.

Deuxième question. Les réseaux sociaux sont en pleine progression, la Province va-t-elle s'adapter ?

Réponse : ces réseaux sont tentants et il faut une certaine maturité pour que les agents l'utilisent quand leurs tâches sont terminées...A voir, dit le Directeur, avec les autorités politiques

Le Député rapporteur remercie M. Beaulen.

Moi, je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Je prends note des intervenants, aujourd'hui ou demain ? Mme BLAISE, aujourd'hui ? Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BLAISE, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. En fait, brièvement. Je me demandais, parce que vous parlez dans le rapport du remplacement du matériel informatique, il y avait autant de pc, autant de portable qui étaient remplacés. J'aurais bien aimé savoir, en fin de course, si il y avait une politique de déclassement, si ils étaient purement déclassés ou bien si on essayait de les réinsérer, par exemple via des ASBL qui travaillent dans l'informatique avec des groupes précarisés etc... Voilà. C'est tout. Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Vous répondez ? Parce qu'on peut encore s'inscrire jusque demain, vous faites aujourd'hui, vous répondez ? Répondez. Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune). Merci Mme la Présidente. Effectivement, il y a un recyclage du matériel prioritairement dans l'enseignement et s'il n'y a pas possibilité de le recycler dans l'enseignement, il arrive qu'on l'offre notamment à la Croix Rouge.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci. Donc personne ne demandant la parole, je signale que le dossier reste ouvert. Mme BINET, demain ou maintenant ? Venez Mme BINET. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BINET, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Il y a plusieurs mois, je demandais à M. le Député-Président de voir par intranet, la galerie de photos prises par les photographes provinciaux, lors des différents événements.

En décembre, j'ai pu lire une réponse positive émanant du Cabinet de M. le Président. Ouf, grâce à ce courrier, j'ai pu dormir tranquille. Non, excusez-moi, c'est juste un tout petit clin d'œil.

Plus sérieusement, je lis en page 19 du rapport d'activités donc de 2010 que le département des Systèmes d'Information a implémenté une nouvelle solution qui tient compte des considérations juridiques émises par le Service juridique et des préoccupations techniques des photographes provinciaux, précaution que je partage évidemment, et encore, qu'une nouvelle photothèque a ainsi été développée et qu'elle peut être accessible à l'ensemble des agents et des Conseillers mais que l'accès est conditionné par un système d'identification et d'acceptation d'une charte d'utilisation bien évidemment.

Alors, M. le Député, Chers Collègues, puisqu'il est écrit que le système est accessible, je présume que nous allons connaître la procédure à suivre pour voir cette galerie, tout simplement.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la conseillère provinciale. Vous répondez aujourd'hui M. le Député provincial ? Oui. Vous avez la parole M. le Député provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, il faut savoir qu'une suggestion qui paraît simple et évidente, ne trouve pas nécessairement une réponse simple.

Pourquoi ? Parce qu'il y a des aspects liés aux droits d'auteurs, de la photo et alors il y a des questions liées aux aspects techniques, c'est-à-dire à la qualité de la photo, la densité de la photo, suivant l'usage qu'on veut en faire, il y a des photos qui conviennent parfaitement si vous voulez garder un souvenir de moi mais qui ne conviendraient pas nécessairement pour être imprimées, par exemple. Voyez-vous.

Voilà pourquoi cela a pris un certain temps mais je peux vous confirmer que la procédure a été approuvée. Le principe et la procédure ont été approuvés au Collège la semaine dernière donc effectivement la photothèque se met en place avec une procédure d'accès. Il fallait donc distinguer selon que c'était un agent, un Conseiller, est-ce qu'ils ont accès à tout ou à une certaine partie, selon quelles modalités, etc... et donc, c'est pas aussi simple que cela mais c'est passé au Collège la semaine dernière.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député. Plus d'autres questions aujourd'hui. Le dossier reste ouvert jusque demain.

Document 10-11/RA/14 : Rapport d'activités 2010 relatif aux « Relations extérieures de la Province »

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/14. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et j'invite le rapporteur M. DENIS, s'il n'a pas oublié, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Ça reparle de Partenalia, j'avais sans doute fait une synthèse des deux, c'est pour cela que tout à l'heure j'avais oublié le rapport mais je remercie, en tout cas, M. GABRIEL pour son soutien en la matière.

Votre Bureau a examiné le rapport d'activités concernant le BREKL, Bureau des Relations extérieures de la Province de Liège.

La Chef de Service présente le rapport d'activités et nous relate que les missions prioritaires du BREL consistent en une

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

collaboration bilatérale entre la Province et les différents partenaires et aussi une mise en place de chartes d'amitié.

Le BREL soutient différents acteurs tant de manière logistique que financière pour leur permettre de développer des échanges avec l'étranger.

Le BREL mène et coordonne des projets à caractère international au sein de la province de Liège et est le bras opérationnel de la Province en matière de relations internationales. Il intervient également comme soutien logistique auprès des autres services provinciaux dans le cadre des opérations et actions internationales que ceux-ci mettent en œuvre.

Le BREL donne priorité aux actions européennes menées notamment dans le cadre du CEPLI, Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires, et c'est ainsi le BREL qui participera aux Open days 2011 et qui participe aussi au réseau Partenalia qui est une association correspondant au niveau de notre Province mais sur le plan européen.

Le BREL gère aussi le réseau des Ambassadeurs de la Province de Liège.

Quelles sont les actions menées par le BREL dans le cadre de l'application des Chartes d'Amitié et de Collaborations signées par la Province de Liège ?

Tout d'abord au niveau de la Chine et la Province du Fujian, la Province a participé à une mission économique organisée par l'AWEX en Chine qui a été clôturée par l'organisation d'une journée de la Province de Liège à l'Exposition Universelle de Shanghai au mois d'octobre 2010. Le thème de cette journée était axé sur le développement durable.

L'action menée avec la France tant au niveau du Département des Côtes d'Armor ainsi que du Département des Côtes du Rhône où les relations perdurent au travers des Chartes d'Amitié.

En ce qui concerne la Pologne et le Voïvidie de Malopolska, lors d'une réunion de travail, a eu lieu la visite officielle en province de Liège de M. l'Ambassadeur de Pologne à Bruxelles au mois de novembre 2010.

Il est à souligner que de nombreux changements politiques ont eu lieu en Pologne et que le BREL est entrain de se repositionner par rapport aux différents nouveaux interlocuteurs ainsi mis en place.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

En ce qui concerne la Tunisie et le Gouvernorat de Sousse, comme notre Conseil provincial en a été informé, la situation politique actuelle incite à beaucoup de prudence et surtout, plus que jamais, à veiller au respect des libertés fondamentales et à réaffirmer nos liens avec la population tunisienne. C'est ce que la Province vient d'écrire au Gouverneur en place actuellement.

Diverses actions ont été menées par les autres services provinciaux et / ou organismes basés dans la province de Liège en application des Chartes d'Amitié et de Collaboration.

Diverses matières ont été abordées, qu'elles concernent l'économie, le tourisme, la santé, la culture, l'enseignement, le sport, l'agriculture, le développement rural, la communication, la formation professionnelle, les outils de communication, les jumelages et le domaine social.

Les actions internationales sont également menées par le BREL, en dehors de l'application des Chartes d'Amitié et de Collaboration.

Elles concernent notamment la participation et le soutien à l'organisation de manifestations d'envergure internationale ; l'organisation de missions effectuées à l'étranger par les Collège et Conseil provinciaux.

Le BREL, en 2010, s'est vu impartir une nouvelle mission qui est la mission « Europe Direct » qui consiste à sensibiliser le grand public à ce que fait l'Union européenne au quotidien, pour les citoyens. C'est ainsi que la Province s'inscrit dans le projet CEPLI ainsi que dans le projet Partenalia.

Le BREL est également actif au niveau des visites officielles au Palais provincial des Ambassadeurs, Consuls et autres représentants des Pays étrangers et ce, dans l'objectif de nouer et d'entretenir de bonnes relations avec le pays qu'ils représentent et aussi envisager des projets de collaborations bilatérales.

Suite à une question posée, il est précisé que Partenalia est une association européenne de l'équivalent des pouvoirs provinciaux mais au niveau de l'Europe.

La Province était observatrice dans cette association et est maintenant, membre adhérent. On en a parlé tout à l'heure. La province est également membre du CEPLI, qui est la Confédération des Associations des pouvoirs locaux. Par exemple, chez nous, l'APW qui est l'association des Provinces wallonnes, l'ADF, l'Association des

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Départements français, qui sont également membre du CEPLI ainsi que Partenalia. Vous voyez donc ainsi, la boucle est bouclée.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. le Conseiller. Y a-t-il des interventions aujourd'hui ? M. BECKERS.

M. DEFAYS, Conseiller (de son banc). - M. BASTIN, demain.

Mme LA PRESIDENTE. - M. BASTIN, demain. M. BECKERS, vous avez la parole.

M. BECKERS, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, Chers Collègues, à la lecture de ce rapport d'activités des relations externes de la Province de Liège, on peut constater et d'ailleurs je l'avais souligné lors de la réunion du Bureau, qu'un certain nombre d'accords de partenariat ont été soit interrompu, soit mis en veille, liés à des changements de majorités soit dans notre partenaire dans ces accords soit même au niveau même du pays dans lequel ce partenaire se trouve.

Donc le Député en charge des Relations extérieures m'a apporté une réponse à cette question lors de la Commission, elle était essentiellement orientée vers les événements récents de Tunisie mais la question que je posais était en fait de savoir si la Province avait une approche systématique par rapport à ce genre de problématique, à savoir, est-ce que lorsqu'il y a changement soit au niveau de la majorité du partenaire soit dans l'Etat, est-ce qu'on examine systématiquement la nouveauté, disons, de cette situation, est-ce qu'on essaie de voir en quelle manière il faut éventuellement revoir l'accord de partenariat en fonction de ce changement et donc, c'est vraiment de manière générale et est-ce que ça pourrait nous amener même, cas extrême probablement, à complètement arrêter cet accord de manière volontaire parce qu'on estimerait que le partenaire devient tout à fait infréquentable, si l'on peut le dire comme cela. Voilà.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. BECKERS. Donc, M. BASTIN, demain. Y en a-t-il d'autres ? Personne ne demande la parole, je signale que les intervenants potentiels peuvent se manifester demain.

Document 10-11/RA/15 : Rapport d'activités 2010 relatif à la «La Communication, le Protocole et les Grands Evénements»

Mme LA PRESIDENTE. - Point 7 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/15. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et j'invite

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

le rapporteur M. BECKERS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. BECKERS, rapporteur (à la tribune). – Merci la Présidente. Mme la Présidente, Chers Collègues, le Bureau du Conseil provincial s'est réuni ce lundi 14 mars 2011 et a examiné le rapport d'activités 2010 relatif au secteur « Communication, protocole et grands Evénements ».

Le Directeur souhaite nous présenter les activités de son secteur par le biais d'un logiciel de présentation mais doit constater un peu amer que la communication entre ses services et ceux du Conseil provincial n'a pas fonctionné de manière optimale et que son fichier de présentation n'a pas été chargé sur l'ordinateur prévu à cet effet. Il devra donc se contenter, la mort dans l'âme, de nous lire ce qui se trouve sur la version papier de ses fiches de présentation.

Pour ce qui concerne la communication on relèvera la revue de presse électronique, la lettre d'information « Entre-Nous », les séances d'accueil des nouveaux collaborateurs, la campagne diversité, le trimestriel « Notre Province – Unsere Provinz », les spots publicitaires RTC-Télévesdre, les séances thématiques, notamment. Pour le protocole, relevons la présence des services lors de manifestations telles que la cérémonie d'hommage aux victimes de l'explosion de la rue Léopold ou encore lors de la fête du personnel en décembre. Pour les grands événements en 2010, les services ont collaboré à plusieurs événements co-organisés ou soutenus par la Province tels que entre autres les Fêtes de Wallonie encore le Tour de France.

La Présidente ouvre la discussion et un Commissaire demande s'il existe des statistiques de fréquentation relatives aux villages provinciaux. Le Directeur lui répond qu'il est très difficile de se faire une idée de celle-ci mais, qu'en règle générale, elle n'est pas très élevée. La seule statistique disponible est celle de fréquentation des écoles qui elle, est très importante.

Ce même Commissaire demande s'il est possible pour les Conseillers d'accéder aux productions photographiques de ses services, donc en fait c'est un peu la question de Mme BINET tout à l'heure, je pense d'ailleurs qu'il y a eu confusion entre deux rapports d'activités, la question portait sur ce rapport d'activités-ci et la réponse de M. le Député également. Le Directeur lui répond que ces productions vont bientôt être accessibles aux Conseillers, qu'ils pourront y sélectionner les

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

photos qui les intéressent et qu'il sera possible de les imprimer, moyennant les remarques qui ont été faites au niveau déontologie de cette utilisation.

Une Commissaire demande des éclaircissements quant au rôle des antennes provinciales notamment par rapport aux associations de tourisme. Le Directeur lui répond que leurs relations, notamment avec les syndicats d'initiative, est très variable et dépend fort de l'implantation locale de ces antennes. On constate aussi une évolution avec l'usage croissant d'internet.

Cette même Commissaire demande si l'on compte refaire une évaluation des séances thématiques du Conseil, à quoi on lui répond qu'on en a déjà fait une en mars 2010 qui a permis de revoir l'organisation des séances notamment par le biais de la séquence vidéo préalable de 26 minutes mais que RTC et Télévesdre sont demandeurs pour une nouvelle évaluation en 2011.

Dès lors la Présidente clôt la discussion et le Bureau prend acte de ce rapport d'activités 2010.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. J'ouvre la discussion générale. Personne. Vous pouvez encore vous inscrire demain.

Document 10-11/RA/17 : Rapport d'activités 2010 relatif à la «EUREGIO - INTERREG»

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/17. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et j'invite le rapporteur M. GEORGES à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. GEORGES, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. J'ai le plaisir de vous lire le rapport tel que rédigé par notre Collègue Josette MICHAUX.

Lors de la réunion du lundi 14 mars, le Bureau avait à prendre connaissance des dossiers de sa compétence, dont le rapport d'activité de l'Eurégio Meuse-Rhin / Interreg.

Au-delà du rapport en notre possession, un power point nous a été présenté par M. Alexandre LOFFET, membre du cabinet du Député rapporteur M. MESTREZ.

Pour rappel, la coopération transfrontalière œuvre depuis déjà

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

30 ans. Vu le succès de cette coopération, les 5 partenaires ont décidé de l'approfondir et la renforcer en signant le document de vision définissant les 7 domaines d'actions prioritaires :

1. le développement économique
2. les institutions de savoir
3. le marché de l'emploi et de la formation
4. les soins de santé
5. la mobilité et les infrastructures
6. la culture et le tourisme
7. la sécurité.

La modification des structures est entrée en vigueur en mars 2010, en même temps que l'arrivée à la présidence de la Province du Limbourg belge.

Le Conseil Eurégional se compose de:

- La Region Aachen : 18 membres
- La province de Liège : 10 membres
- La province du Limbourg belge : 9 membres
- La Province du Limbourg Néerlandais : 9 membres
- La Communauté germanophone : 5 membres.

Lors des réunions en 2010, les membres ont rédigé une résolution adressée aux instances compétentes en matière de programmes scolaires au sein de l'Eurégio Meuse / Rhin afin d'imposer à l'avenir l'apprentissage, dès la maternelle, d'au moins une des langues étrangères eurégionales dans toutes les écoles de l'Eurégio Meuse-Rhin, tous réseaux confondus.

Le conseil eurégional a été scindé en 2 conseils distincts : un politique et un économique et social.

Concernant le conseil eurégional économique et social, il compte 30 membres, 6 par région partenaire dont un tiers au moins provient d'organisation de travailleurs, un autre tiers provient d'organisations patronales et la composition du tiers restant, est laissée à l'appréciation de chacune des régions.

Pour notre Province, le collège a délégué un membre de chaque organisation syndicale : CGSLB / FGTB / CSC, plus un représentant de l'union des classes moyennes (UCM) et un représentant de la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) .

Les commissions ont été remplacées par des groupes stratégiques d'accompagnement correspondant aux priorités définies dans le document de vision. Ils soutiennent le travail du bureau de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

l'EMR, ils font rapport au comité directeur EMR du suivi du travail dont ils sont chargés et contribuent à l'élaboration du rapport triennal.

L'objectif de développer une région d'excellence technologique donc une RET, dans l'espace EMR élargi aux Brabants flamand et néerlandais est à l'étude, le projet a été présenté aux responsables politiques.

Concernant les modifications de structures, le comité directeur examine la possibilité de créer un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) qui est un instrument de l'union européenne dont l'objectif est de promouvoir la coopération transfrontalière en renforçant les liens sociaux et économiques entre les pays membres.

En ce qui concerne Interreg, l'année 2010 a été marquée par l'approbation de projets essentiels pour le développement économique de notre province.

Le financement de ces projets s'élève à près de 20 millions d'€. Chacun de ces projets compte des partenaires liégeois, en voici quelques exemples.

En ce qui concerne le projet « Creative Drive », offre aux travailleurs créatifs les principales mesures de soutien qui existent : par exemple, la mise en relation avec d'autres créateurs et entrepreneurs de la région ; ou encore, la découverte de nouveaux secteurs et marchés ; et enfin, le coaching par des experts, ...

Quel est le partenaire liégeois au niveau de ce premier groupe ? Ce sont les ateliers d'art contemporains.

Un autre groupe « EURÉGIO MET SMAAK ». Projet innovant, visant à promouvoir l'EMR en tant que région d'excellence gastronomique.

Quel est le partenaire liégeois à ce niveau ? C'est la Fédération du Tourisme de la Province de Liège.

Le SLOW TRAVEL. Le projet vise à positionner la région Ardenne et Eifel en tant que région au top pour la découverte de la nature en Europe.

Quel est le partenaire liégeois ici : c'est également la Fédération du Tourisme de notre Province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Le projet « TIGER », c'est-à-dire, le projet vise la mise en valeur touristique de la région européenne transfrontalière. Dans l'EMR, l'exploitation des mines a laissé des traces.

Quel est le partenaire liégeois ? Ici, ils sont plusieurs, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, la commune de Saint-Nicolas, le Domaine de Blegny-Mine.

Enfin, le dossier MCH 2018. Ce projet vise à concrétiser une politique culturelle eurégionale en tant que moteur de l'économie sur son territoire.

Les Partenaires liégeois sont d'une part, notre Province de Liège et d'autre part la Ville de Liège.

D'autres partenaires liégeois participent également à certains projets, l'Université de Liège, la Spi+, groupement régional Ourthe-Amblève, les communes d'Aywaille, Oupeye, Meuse-Condroz-Hesbaye, Basse-Meuse développement, la ville de Huy, Centre spatial de Liège, Technifutur, etc..

M. le Député rapporteur souligne que la Province de Liège est très active sur tous les appels à projets.

Ce qui suscite une critique envieuse de la part des autres partenaires, qui souhaiteraient que Liège participe à moins de projets estimant que nous avons obtenu une plus grande part qu'eux, des subsides européens.

Nous ne pouvons dès lors que nous poser la question suivante : pourquoi nous freiner, puisque nous avons les opérateurs motivés et compétents pour continuer à participer aux appels à projets.

La discussion générale est alors ouverte, un membre souhaite une information quant à l'avancement du projet Slow Travel.

Il est répondu que ce projet est étudié au sein de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, M. le Député rapporteur fera parvenir les informations aux membres du Bureau dès qu'il aura pu les réunir.

N'ayant plus aucune demande d'intervention, la discussion est close et le Bureau prend acte du rapport d'activité 2010 relatif à l'Eurégio Meuse-Rhin et Interreg.

J'ai dit, Mme la Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. BECKERS, aujourd'hui ? Vous avez la parole.

M. BECKERS, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, Chers Collègues, j'avais posé cette question concernant Slow travel lors de la réunion du Bureau et de la présentation de ce rapport d'activités.

J'ai relayé cette question à ma chère Collègue, Victoria SEPULVEDA, qui l'a posée en 10^{ème} Commission, à quoi on lui a répondu qu'à ce stade-ci, il n'y avait encore rien de concret qui avait été développé dans ce cadre-là, si j'ai bien compris.

Donc, je vois évidemment que dans le document il est dit que ces projets ont été approuvés en 2010 ; ça c'est très intéressant de le savoir mais je pense que dans un rapport d'activités, il serait tout aussi intéressant d'avoir des éléments concrets qui ont été réalisés dans le courant de l'année. Donc à la fois qui s'y retrouvent de manière claire et distincte par rapport à simplement le fait de dire qu'ils ont été approuvés et expliquer, ce qui est très intéressant, à quoi ils vont servir, je pense qu'il serait très intéressant, complémentaiement à cela, à y avoir des éléments concrets déjà réalisés lors de l'année d'activités présentée. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. BECKERS. Pas d'autres intervenants aujourd'hui. Donc le dossier reste ouvert.

Document 10-11/RA/16 : Rapport d'activités 2010 relatif au « Service de Management humain ».

Mme LA PRESIDENTE. - A la demande de M. Christophe LACROIX, Député provincial, nous allons passer aux points 19, 20 et 21 relatifs aux rapports d'activités relevant de ses compétences.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 19 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/16. Ce document a été soumis à l'examen de la 7^{ème} Commission et j'invite le rapporteur Mme Murielle MAUER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme MAUER, rapporteur (à la tribune). - Merci la Présidente. Lors de sa séance du 23 mars, votre 7^{ème} Commission a pris connaissance du rapport d'activités 2010 du Service de Management humain.

La Directrice dans sa présentation a particulièrement insisté

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

sur l'accueil des nouveaux agents, la réalisation des descriptifs de fonctions, sur la formation continuée et sur l'initiative jogging du cœur, dans le cadre duquel, la Direction des Ressources humaines a mis en place un programme d'entraînement qui a réuni une quarantaine d'agents.

Concernant la GRH, un Commissaire a demandé des précisions sur la seconde séance de formation aux techniques de management et de communication qui sera dispensée cette fois aux cadres moyens de l'Administration provinciale et a notamment demandé le nombre de personnes qui étaient concernées. En effet, après la formation dispensée aux cadres supérieurs, le 17 novembre 2010 au Château de Harzé, une nouvelle séance est prévue cette fois à destination des cadres moyens.

La Directrice explique qu'il s'agit d'une mise au vert à Wégimont d'une durée totale d'une semaine et qu'elle sera dispensée à environ 250 personnes.

Seconde question, un Commissaire pose donc une question concernant les descriptifs de fonctions cette fois. La Province a à ce jour environ 200 fonctions répertoriées dans sa base de données des statuts administratifs. Or, dit le Commissaire, le rapport ne fait état que de 20 descriptifs de fonction réalisés en 2010. Donc le Commissaire s'inquiète du temps que la Province va prendre pour compléter la tâche.

La Directrice confirme qu'il reste bien 180 descriptifs à réaliser et ajoute que les descriptifs sont réalisés en fonction des priorités fixées par le Collège, à savoir, commencer par les descriptifs concernant un grand nombre de personnes : les auxiliaires, les ouvriers qualifiés et également en fonction des départs afin de pouvoir procéder aux réengagements.

L'objectif que se fixe le service est de terminer la tâche sur trois années mais c'est un objectif ambitieux vu la « lourdeur » de la méthodologie mise en place. La volonté étant de réellement associer tous les intervenants à leur élaboration, les agents, leur hiérarchie et ce, y compris les syndicats.

Un Commissaire pose alors la question de savoir si un Consultant est toujours en appui pour ce qui concerne GRH. La Directrice répond que tout se fait maintenant en interne et en synergie avec l'extérieur. Par exemple, avec le CHS dans le cadre des descriptifs de fonctions puisqu'une priorité a été donnée au milieu hospitalier, il n'y a donc pas de consultant mais des synergies entre services.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Un Commissaire demande également des précisions sur le projet informatique utilisé pour le programme des ressources humaines à la Province. Le programme Ulysse utilisé a été importé de l'Université de Liège, le commissaire demande si ce programme Ulysse va donner les fonctions voulues et attendues ou si une solution alternative, par exemple SAP, pourrait être envisagée dans le cas contraire.

La Directrice lui répond que le logiciel de l'Université de Liège répond à toutes leurs préoccupations jusqu'à présent mais que si une n'était pas rencontrée à l'avenir, le service se tournerait vers un outil complémentaire mais non-concurrent.

A la suite de quoi, la 7^{ème} Commission a pris acte de ce rapport.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des intervenants aujourd'hui ? Personne. Vous verrez demain, le dossier reste ouvert.

Document 10-11/RA/16 : Rapport d'activités 2010 relatif au « Sanctions administratives communales ».

Mme LA PRESIDENTE. - Point 20 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/16. Ce document a été soumis à l'examen de la 7^{ème} Commission et j'invite le rapporteur M. André DENIS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Vivement le ROI finalisé que les Chefs de groupes soient justement rémunérés... (rires).

La 7^{ème} Commission a examiné le rapport annuel 2010 concernant les sanctions administratives communales document 10-11/RA/18.

La Chef de service expose le contenu du rapport. Le Service a évolué, le nombre d'agents sanctionnateurs est maintenant de trois, ainsi que deux personnes complémentaires qui assurent le secrétariat, ce qui permet une meilleure gestion des moyens, ainsi qu'un meilleur service aux communes affiliées.

En ce qui concerne les missions du service, quelles sont-elles ? Le traitement des procès-verbaux et constats reçus des Communes partenaires, ainsi qu'un accompagnement des Communes au niveau de la prise de connaissance de la législation relative aux infractions administratives et environnementales. Enfin, un travail

en partenariat avec les autres acteurs publics.

Pour l'année 2010, l'ensemble des dossiers traités l'ont été dans les temps. Le service a organisé des réunions de présentation à de nouvelles Communes partenaires.

Le service a participé à diverses réunions interservices et a accompagné les Communes et les zones de police pour adapter leur règlement en matière d'infractions environnementales en collaboration notamment avec les administrations communales, les parquets, les zones de police et les autres services compétents en matière de ce type d'infractions.

En ce qui concerne le nombre de dossiers traités en 2010, il est en recul, quasiment de moitié par rapport à l'année précédente, et cela est dû à l'évolution de la réglementation et de l'indispensable mise à jour de celle-ci au niveau des Communes partenaires.

En ce qui concerne le type d'infraction traitées, on retrouve en premier lieu, les dégradations immobilières, ensuite les dépôts illicites, les divagations de chiens et d'animaux, ainsi que les tapages sur voie publique.

A l'issue de la présentation du rapport, un Commissaire pose une question à travers laquelle il fait remarquer que la moitié des dossiers font l'objet d'absence de traitement administratif.

Il lui est répondu que cela est dû à plusieurs raisons, dont les mauvais rapports des agents constatateurs, ou incomplets ou l'extinction administrative des dossiers ou encore dû à des infractions résultant de suspects inconnus.

Enfin, il est précisé que le délai de traitement entre les infractions et les sanctions est actuellement de l'ordre de 6 mois.

La 7^{ème} Commission vous propose d'adopter le rapport d'activités concernant les sanctions administratives communales par...

Mme LA PRESIDENTE. - C'est un rapport d'activités.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune). - C'est un rapport d'activités, une prise en acte. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite t-il intervenir aujourd'hui ? Non. Le dossier

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

reste ouvert.

Document 10-11/RA/19 : Rapport d'activités 2010 relatif à la «Cellule Management et Organisation».

Mme LA PRESIDENTE. - Point 21 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/19. Ce document a été soumis à l'examen de la 7^{ème} Commission et j'invite le rapporteur M. SPITS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. SPITS, rapporteur (à la tribune). -Merci Mme la Présidente. Donc cette 7^{ème} Commission s'est réunie le 23 mars à 18 heures et a pris connaissance du rapport de la Cellule Management et Organisation.

La fonctionnaire en charge du dossier présente en séance le rapport d'activités de façon très détaillée et sur base d'un support visuel, d'un power point.

Les éléments essentiels de la présentation peuvent se résumer comme suit : d'abord la présentation du service avec la mission et les missions, le rétroacte sachant que le 20 mai 2010 l'attribution d'un marché de service pour le projet ENVOL, ainsi que la composition de la cellule Management.

Les résultats du pilotage du projet ENVOL avec la méthodologie, les structures de la mission ENVOL et le lancement et le suivi du projet qui nous sont exposés.

La participation aux différents groupes de travail et notamment la révision du cadre du personnel sur les besoins réels de l'institution provinciale.

La mise en place d'une politique d'accueil des nouveaux agents et la mise en place d'un Collège de direction.

On nous explique également les actions de communication avec la rencontre avec les différents Directeurs généraux, la présentation de la mission ENVOL dans Entre-nous, la conception d'une brochure ENVOL et la création d'un espace ENVOL sur l'intranet.

Suivent certaines questions. Une Commissaire demande si le Consultant est toujours en action dans le projet ENVOL. Il lui est répondu que le Consultant accompagne toujours la mission et qu'il est désigné jusqu'à fin 2012.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Un Commissaire pose la question du contact avec d'autres pouvoirs locaux. Il lui est répondu qu'il a collaboration avec la cellule EASYWALL.

Et un Commissaire pose également la question de savoir où en sont les autres Provinces dans le rapport sur les axes prioritaires. Il lui est répondu que Liège, Namur, le Brabant wallon et le Luxembourg vont dans le même sens mais que le Hainaut est moins avancé.

La Commission a pris acte de ce rapport le 23 mars.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des intervenants aujourd'hui ? Non. Le dossier reste ouvert.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 24 février 2011, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Prochaine réunion du Conseil provincial le 29 mars 2011 à 15 H 00.

La réunion publique est levée à 16h50